

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CHROME ZERO

Conformément au : Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et
Règlement (UE) 2020/878
Norme de communication des dangers de l'OSHA des États-Unis 29 CFR 1910.1200
SIMDUT canadien 2015 (DORS/2015-17)

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Chrome Zero

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Durcisseur professionnel pour amélioration des ongles à utiliser avec une base coat pour ongles

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails
3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9
Courriel : info@archrivalnails.com
Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9h à 17h PST)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)
Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7
Après les heures : Contactez le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en anglais et en français. This SDS is available in both English and French.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir la section 1.3 ci-dessus

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et SGH :

- Irritation cutanée - Catégorie 2
- Irritation oculaire - Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
- Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

Prévention :

- P261 : Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 : Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Étiquetage supplémentaire (UE) :

EUH208 : Contient du méthacrylate de 2-hydroxypropyle, 4-acryloylmorpholine, phényl phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl), cétone hydroxycyclohexyl phényle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% en poids	Classification (CLP)
Copolymère d'acrylates	25035-69-2	Non disponible	55-65	Non classé
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle	27813-02-1	248-666-3	15-25	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
4-Acryloylmorpholine	5117-12-4	225-846-5	7-15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335
Silice	7631-86-9	231-545-4	5-10	Non classé
Phényl phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)	84434-11-7	Non disponible	1-3	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Cétone hydroxycyclohexyl phényle	947-19-3	213-426-9	0,5-2	Skin Sens. 1, H317

Pigments CI : Aucun présent

Pour le texte intégral des mentions H : voir la section 16

Tableau 2 : Valeurs ETA et facteurs M (Exigences SGH 7 et 8)

Nom du composant	ETA orale (mg/kg)	ETA dermique (mg/kg)	ETA inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Copolymère d'acrylates	>2000	>2000	>5	Non applicable
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle	>2000	>2000	>20	Non applicable
4-Acryloylmorpholine	>2000	>2000	>20	Non applicable
Silice	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable

Nom du composant	ETA orale (mg/kg)	ETA dermique (mg/kg)	ETA inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Phényl phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Cétone hydroxycyclohexyl phényle	>2000	>2000	>20	Non applicable

SECTION 4: PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

Après inhalation : Transporter à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes aigus : Irritation de la peau et des yeux, rougeur, gonflement. Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Symptômes différés : Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une sensibilisation cutanée et une dermatite.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucun antidote spécifique disponible.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Point d'éclair : >82°C (180°F). Les produits de combustion peuvent inclure : oxydes de carbone, fumée, vapeurs, hydrocarbures non brûlés.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Refroidir les récipients/réservoirs avec de l'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas la laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Évacuer le personnel vers des zones sûres. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes : Utiliser la protection recommandée à la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines. Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par durcissement UV :

Petits déversements (zones intérieures) :

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Exposer le matériau déversé à la lumière UV ou à la lumière directe du soleil pendant 30 à 60 minutes pour durcir/polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement durci, le matériau devient inerte et peut être enlevé mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et les composants méthacrylates, rendant le nettoyage plus sûr

Grands déversements :

- Contenir le déversement à l'aide de digues de sable ou de terre
- Empêcher la propagation vers les égouts, les eaux usées ou les cours d'eau
- Pour les déversements extérieurs : Permettre l'exposition directe au soleil pendant plusieurs heures pour durcir complètement le matériau
- Pour les déversements intérieurs : Utiliser des lampes UV portables (315-400nm) pour durcir le matériau déversé avant l'enlèvement
- Recueillir mécaniquement le matériau durci

Méthode alternative (si le durcissement UV n'est pas possible) :

Absorber avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée). Remarque : Le matériau non durci nécessite une élimination comme déchet dangereux.

Nettoyage : Ventiler la zone. Porter un EPI approprié pendant le nettoyage. Le matériau durci peut être éliminé comme déchet solide non dangereux. Laver la zone de déversement avec du savon et de l'eau.

NOTE DE SÉCURITÉ : Le durcissement UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant considérablement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la Section 7 pour les informations sur la manipulation sécuritaire. Voir la Section 8 pour les informations sur l'équipement de protection individuelle. Voir la Section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Utilisation en salon de manucure professionnel : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Mettre à la terre les conteneurs et l'équipement de réception pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Considérations pour le durcissement UV :

- Durcir immédiatement après l'application - le matériau non durci est plus dangereux que le polymère durci
- Utiliser une longueur d'onde UV appropriée (365-405nm) avec une puissance minimale de 36W pour un durcissement efficace
- Appliquer en couches minces (≤ 2 mm d'épaisseur) - les applications épaisses ne durciront pas complètement
- Assurer un durcissement complet - vérifier une surface sans collant avant de considérer le matériau comme sûr à manipuler
- Nettoyer la contamination en durcissant UV les petits déversements avant l'enlèvement mécanique lorsque possible
- Éviter le durcissement prématuré pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition à la lumière UV

Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée. En cas de contamination, durcir UV de petites quantités avant l'enlèvement pour réduire le risque d'exposition.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker à des températures entre 4-27°C (40-80°F). Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Protection contre la lumière UV :

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour éviter le durcissement prématuré
- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des rayonnements UV)
- Stocker à l'écart des fenêtres et des sources de lumière UV
- S'assurer que l'éclairage de stockage est sans UV (LED ou incandescent de préférence)

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, agents réducteurs forts, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage - causeront la dégradation du produit et la défaillance du conteneur.

Exigences de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant. Les zones de stockage doivent être exemptes de lumière UV pour éviter la polymérisation prématurée.

Considérations relatives aux conteneurs : Ne pas stocker dans des conteneurs en verre transparent ou en plastique transparent qui permettent la transmission de la lumière UV. Utiliser des matériaux de conteneur appropriés compatibles avec les composants méthacrylates.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit professionnel d'amélioration des ongles. Voir la Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications professionnelles d'amélioration des ongles nécessitant des systèmes de durcissement UV/LED. Destiné à être utilisé avec un équipement de durcissement UV/LED approprié (365-405nm, minimum 36W) dans des environnements de salon de manucure professionnel. Appliquer comme top coat mat sur des couches de gel de base durcies.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composant	OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH TLV
Copolymère d'acrylates	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
4-Acryloylmorpholine	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
Silice (amorphe)	20 mppcf (80 mg/m ³ /%SiO ₂)	6 mg/m ³	Aucune établie
Phényl phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
Cétone hydroxycyclohexyl phényle	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Prévoir une ventilation générale et locale adéquate. Utiliser des enceintes de processus, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux dans l'air.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection (EN 166).

Protection de la peau :

Protection des mains : Porter des gants appropriés (EN 374). Recommandé : Gants en caoutchouc nitrile.
Autre : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Normalement non requise avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Dangers thermiques : Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égouts ou les plans d'eau.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Non spécifiée
Odeur :	Légère odeur caractéristique d'ester
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Inflammabilité :	Non classé comme inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Point d'éclair :	>82°C (>180°F)
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non disponible
pH :	Non applicable
Viscosité cinématique :	Non déterminé
Solubilité :	Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	
Densité et/ou densité relative :	Non disponible
Densité de vapeur relative :	Non déterminé
Caractéristiques des particules :	Non applicable (liquide)

9.2 Autres informations

Teneur en COV (Méthode EPA 24) : Environ 30-40% (calculé sur la base de la teneur en méthacrylate volatil)

Taux d'évaporation : Non déterminé

Conductivité : Non déterminé

Sensibilité mécanique : Non applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient un inhibiteur (HQ, MEHQ, etc.) à <0,02%.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire lors de l'exposition à des températures élevées, à la lumière UV ou à des initiateurs de radicaux libres.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière directe du soleil. Rayonnement UV.
Conditions de gel.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, agents réducteurs forts, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène, peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂), fumée, vapeurs irritantes.

SECTION 11: INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Orale : ETAmél > 2000 mg/kg (calculé)
- Dermique : Aucune donnée disponible
- Inhalation : Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2). Basé sur la présence de >10% de composants irritants pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux (Catégorie 2). Basé sur la présence de >10% de composants irritants pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée (Catégorie 1). Contient plusieurs sensibilisants cutanés >1%.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires (composant 4-Acryloylmorpholine).

STOT-exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucun composant identifié avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Phényl phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl) : Aquatic Chronic 2 (H411)
- Classification du mélange : Aquatic Chronic 3 (H412)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants acrylates ne sont pas facilement biodégradables. Devrait être intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible. Sur la base de la structure, la bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible. Devrait avoir une faible mobilité en raison de la tendance à la polymérisation.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun composant identifié avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste environnemental connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/emballage :

Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Ne pas éliminer les déchets dans les égouts. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit chimique ou le conteneur usagé. Envoyer à une entreprise agréée de gestion des déchets.

Emballages contaminés :

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Codes de déchets :

Le code de déchet doit être attribué en discussion entre l'utilisateur, le producteur et la société d'élimination des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Bien que le produit contienne des composants dangereux pour le milieu aquatique, les bouteilles de 12-15ml sont expédiées sous les dispositions de quantité limitée - aucun marquage de polluant marin requis

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Expédié comme marchandise générale sous exemption de quantité limitée pour tous les modes de transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

14.8 Informations supplémentaires sur le transport

Statut de quantité limitée (bouteilles de 12-15ml) :

- ADR/RID : Exempté QL ($\leq 5L$ intérieur, $\leq 30kg$ extérieur)
- IMDG : Exempté QL ($\leq 5L$ intérieur, $\leq 30kg$ extérieur)
- IATA : Exempté QL ($\leq 0,5L$ intérieur, $\leq 30kg$ extérieur)
- Nécessite uniquement le marquage en losange QL
- Aucune étiquette de classe 9 requise
- Point d'éclair : $>82^{\circ}C$ (non restreint)

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE :

- REACH (CE 1907/2006) : Tous les composants sont préenregistrés ou exemptés
- CLP (CE 1272/2008) : Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP
- Règlement cosmétique (CE 1223/2009) : Pour usage professionnel uniquement

Réglementations fédérales américaines :

- Inventaire TSCA : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA
- SARA 313 : Non répertorié
- CERCLA : Non répertorié
- Proposition 65 de Californie : Aucun composant répertorié

Réglementations canadiennes :

- Statut LIS/LES : Tous les composants sont répertoriés sur la LIS
- SIMDUT 2015 : Classé selon le RPD (DORS/2015-17)

Inventaires internationaux :

- Chine (IECSC) : Tous les composants répertoriés
- Europe (EINECS/ELINCS) : Tous les composants répertoriés ou exemptés
- Japon (ENCS) : Vérifier le statut
- Corée (KECI) : Vérifier le statut
- Australie (AICS) : Vérifier le statut

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 28 juillet 2025

Version : 2.0 (Remplace la version 1.1 datée du 16 juin 2025)

Changements par rapport à la version précédente : Reformatage complet pour la conformité SGH/CLP, classifications mises à jour, ajout de la teneur en COV, noms chimiques corrigés, ajout de plages de concentration de secrets commerciaux, amélioration des directives de durcissement UV dans les sections 6 et 7, ajout du tableau des valeurs ETA, inclusion de l'engagement de mise à jour de 90 jours

Texte intégral des mentions H référencées dans les sections 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Source de classification : Classification basée sur les méthodes de calcul selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), en utilisant les données des composants de l'inventaire C&L de l'ECHA et les classifications des fournisseurs.

Conseils de formation : Le personnel doit être formé à la manipulation sécuritaire des produits chimiques.

Avis de non-responsabilité : Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant toute nouvelle information significative sur les dangers, toxicologique ou réglementaire devenant disponible qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

Date de préparation : 28 juillet 2025

Date de la dernière révision : 28 juillet 2025

Version : 2.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par : Département de réglementation technique

Examiné par : Département de sécurité des produits

Vérification de la conformité légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT canadien 2015, du Règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés via des bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné dans le présent document et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sécuritaires pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT canadien 2015, du Règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis, mises à jour pour les mandats de conformité 2025.